

# La « Memoria des Vingt Martyrs » d'Hippone-la-Royale

Un article récent de Dom C. Lambot O.S.B.<sup>1</sup> nous invite à revenir sur la notice consacrée dans cette revue<sup>2</sup> à la Memoria des Vingt Martyrs, qui était, au dire de l'auteur de la *Cité de Dieu*<sup>3</sup>, parmi les sanctuaires les plus fréquentés d'Hippone. Saint Augustin raconte en effet un miracle opéré par l'intercession des Vingt Martyrs en faveur d'un pauvre tailleur (*ib.*). Il nous révèle le nom de trois d'entre eux : Fidentius, Valeriana et Victoria<sup>4</sup>. Il les énumère encore avec d'autres martyrs dans le sermon Morin II, 3.

Le rôle du culte des Vingt Martyrs dans la liturgie d'Hippone nous est en partie connu. Le 15 novembre on célébrait leur anniversaire dans leur chapelle<sup>5</sup>. A cette occasion on lisait leurs *Actes*<sup>7</sup>, dont nous possédons, semble-t-il, des fragments dans le sermon 326. En outre, le dimanche de l'octave de Pâques, une cérémonie avait lieu dans leur Memoria. Nous parlerons d'abord de cette cérémonie avant de donner quelques indications sur l'emplacement de cette Memoria.

## I

Les sermons 148, 260 et 257, 258, transmis dans deux séries pascales différentes (*Alleluia* et *Fleury*) étudiées par Dom C. Lambot dans l'article mentionné, présentent les indications suivantes :

<i>Fleury</i>	<i>Alleluia</i>
Tractatus die dominica quem dixit ad Memoriam sanctorum. <i>Sermo</i> 257	De die dominico dictus ad sanctos Martyres Viginti. <i>Sermo</i> 148
Tractatus die dominica quem dixit ad Basilicam Maiorem eadem die. <i>Sermo</i> 258	Eodem die in ecclesia Leontiana de monitis baptizatorum. <i>Sermo</i> 260

1. DOM C. LAMBOT, O.S.B., *Les sermons de S. Augustin pour les fêtes de Pâques*, dans *Revue des Sciences Religieuses*, XXX, 1956, p. 230-240.

2. *L'Eglise principale et les autres sanctuaires d'Hippone-la-Royale d'après les textes de Saint Augustin*, dans *Revue des Etudes Augustiniennes*, I, 1955, p. 299-343, la notice sur la Memoria des Vingt Martyrs, p. 328.

3. *De civ. Dei*, XXII, 8, éd. DOMBART-KALB, vol. II, p. 574, 7-8.

4. *Sermo* 325, 1.

5. MA I, p. 595.

6. *Sermo* 325, 2.

7. *Sermo* 325, 1.

Tous ces sermons se rapportent au dimanche de l'octave de Pâques, cela ne fait aucun doute<sup>9</sup>. La « Memoria sanctorum » (s. 257) est identique au lieu dit « ad sanctos Martyres Viginti » (s. 148). Cela résulte de la comparaison des deux séries. Pour la même raison Dom Morin avait été le premier à proposer comme tout à fait probable l'identification de la « Basilica Maior » avec l' « ecclesia Leontiana<sup>10</sup> ». Nous nous étions d'abord rallié à cette solution à cause de la place que tient l'église léontienne dans la vie liturgique d'Hippone<sup>11</sup>, mais finalement nous avons cru devoir l'abandonner comme « peu probable<sup>12</sup> » : l'ensemble des textes et des données archéologiques nous avait rendu hésitant. A tort semble-t-il, car Dom C. Lambot, compétent en la matière, vient d'apporter un solide appui à la proposition de Dom Morin. Cependant, à notre avis, des difficultés non insurmontables, mais néanmoins réelles, persistent<sup>13</sup>.

\*  
\* \*

Les indications topographiques des deux séries de sermons révèlent des tachygraphes différents.

Le premier (*Fleury*) se sert de dénominations populaires : « Memoria sanctorum », « Basilica Maior ». Seuls des habitués des sanctuaires pouvaient entendre par ces « Saints<sup>14</sup> » les Vingt Martyrs dont Augustin affirme, de fait, que la Memoria était très fréquentée « apud nos celebrima ». Et, parlant au peuple de la même Memoria, l'évêque ne désigne pas autrement que *Fleury*, l'église principale où il va célébrer un second

8. A. c. p. 236.

9. Cf. *Rev. Et. Aug.*, I, 1955, p. 314 et DOM LAMBOT, a.c., p. 236 s.

10. MA I, p. 666.

11. A.c. p. 315.

12. A.c. p. 342.

13. Ces difficultés sont : 1° l'existence de deux églises catholiques mentionnées dans la lettre 99,3. Il serait étonnant que « l'ancienne église » n'ait plus servi au culte. L'usage simultané de différentes basiliques était courant à cette époque, par exemple à Jérusalem, à Rome, à Milan et ailleurs ; 2° le triple vocable *ecclesia Leontiana*, *basilica Pacis*, *basilica Maior* attribué au même édifice ; 3° le culte rendu à S. Léonce par les Donatistes aussi bien que par les Catholiques. Il semble indiquer que la fondation de cet évêque précéda l'origine du Donatisme, du moins son apparition à Hippone. Or, la construction d'une basilique telle que la basilique à trois nefs qui a été découverte par M. E. Marec et qui semble bien être la Basilique Majeure, est difficilement concevable au début du IV<sup>e</sup> siècle. Depuis la rédaction de notre article au printemps 1955 une importante constatation a été faite sous la basilique à trois nefs qui permettra peut-être d'écartier l'obstacle cité en dernier lieu. Dom C. Lambot évite la difficulté en plaçant la construction de S. Léonce après la fin des persécutions et, nous supposons, également après l'origine du Donatisme. Il faut attendre la publication définitive des fouilles si riches en résultats avant de tenter la solution de nombreux et de complexes problèmes. Mais il semble acquis que la « Basilica Maior » du sermon 258 est de fait l' « ecclesia Leontiana » du sermon 260. La construction primitive de S. Léonce est-elle identique à l' « ecclesia Pacis » (= Maior) ? Je n'oserais pas encore l'affirmer.

14. Le terme « Sancti » signifiant des martyrs est également employé par S. Augustin par ex. *Conf.* VI, 2, 2 : ad memorias sanctorum ; *epist.* 178, 3.

office : « Adhuc nobis in majore basilica restant quae agamus cum Caritate vestra<sup>15</sup>. »

Le second tachygraphe (*Alleluia*) est d'une précision remarquable, on dirait technique : « Ad sanctos Martyres Viginti. » Cette expression désigne évidemment le lieu où reposent les reliques des Vingt, qui assurent en même temps leur présence. Nous lisons, en effet, au sujet de la Memoria de saint Etienne, une expression semblable dans la *Cité de Dieu*<sup>16</sup> : « (Palladia) ad sanctum martyrem orare perrexerat ». Aussi, à cause de cette précision, la deuxième indication topographique « ecclesia Leon-tiana » inspire-t-elle toute confiance. Elle donne le nom propre de l'église où l'évêque harangua les nouveau-baptisés (« de monitis baptizatorum ») avant de les renvoyer du bema entouré de cancels.

Le dimanche de l'octave de Pâques il y eut donc deux réunions, la première dans la Memoria des Vingt Martyrs, la seconde dans la Basilique Majeure ou Léontienne. Les deux séries de sermons qui relatent ce fait se rapportent à deux années différentes, d'où Dom C. Lambot croit pouvoir conclure à une coutume liturgique dans l'église d'Hippone. Quoi qu'il en soit, à la première réunion de ce jour on lut une partie des *Actes des Apôtres* : « Cum lectio legeretur de libro qui inscribitur Actus Apostolorum, animadvertistis... », etc (s. 148, 1). Ce fut au moins le début du chapitre V, car le prédicateur commenta ensuite la fraude d'Ananie et de Saphyre (*Act. V, 1-11*). La lecture des *Actes* avait été commencée le jour de Pâques (s. 227 et s. 315, 1). Elle a dû se poursuivre les jours suivants : les péripécies choisies ne nous sont cependant pas suffisamment connues<sup>17</sup>. D'après le sermon 257 on chanta ensuite le psaume 115. Le commentaire de ce psaume fait allusion à la lecture de l'Évangile, en l'occurrence de *Jo. XX, 24-29*, qui devait se faire pendant la seconde réunion, à l'office principal, sans doute, dans la Basilique Majeure<sup>18</sup>.

Ces lectures nous permettent d'affirmer que le sermon Guelferby-tanus XIX *de dominico octavarum sanctae Paschae* a probablement été prononcé au même lieu et dans les mêmes circonstances. Car il débute *ex abrupto* par une paraphrase des versets 19-20 du chapitre IV des *Actes des Apôtres*<sup>19</sup>. Ce qui est plus décisif encore, l'évêque rappelle à ses auditeurs le chant du psaume 115<sup>20</sup>, et termine sa brève exhortation par l'excuse que « beaucoup reste à faire ». L'exhortation est en effet aussi

15. La position différente des mots « Basilica Maior » et « in majore basilica » n'est cependant pas à négliger. Tandis que la première expression est un nom propre, la seconde ne l'est pas nécessairement. La Memoria a pu être une « minor basilica ». Ou cette « minor basilica » supposée était-elle l'« antiqua altera ecclesia » de la lettre 99,3 ?

16. L. XXII, 8, p. 581, 14.

17. Cf. Dom C. LAMBOT, a.c., p. 230, 233.

18. n. 1 : Exhibuit autem illi (Thomae) hoc Dominus in his quae sequuntur in Evangelio postea recitanda.

19. Une allusion à l'évangile du jour se trouve au n. 1 MA I, p. 502, 22.

20. MA I, p. 503, 9 : Audistis psalmum : Credidi propter quod locutus sum (Ps. 115, 11).

courte que les sermons 148 et 257. On peut lire par ailleurs la même excuse, et précisée cette fois, au début du sermon 260 : « Ne moras faciamus, acturi multa, regeneratis in baptismo, qui hodie miscendi sunt populo, brevis, sed gravis sermo reddendus est ». Le thème du sermon Guelferbytanus XIX est une exhortation à être le témoin de la vérité, c'est-à-dire, à être martyr comme l'étaient les Apôtres, de prêcher le Christ partout et sans crainte : « Quisquis ubi potest praedicet martyr est (*ib.* 2). » On croirait que le lieu ait inspiré cette idée du martyre<sup>21</sup>... argument psychologique suggestif mais quelque peu subtil : pourquoi le prédicateur ne proposa-t-il pas l'exemple des Vingt Martyrs en même temps que celui des Apôtres ?

Si nous comparons ces trois sermons prononcés à la première réunion avec les sermons prononcés à l'autre réunion, nous pouvons déterminer quelque peu l'assistance à laquelle ils s'adressaient. Ce n'est pas sans intérêt. Dans les premiers sermons (s. 257, s. 148, s. Guelf. XIX) il n'est fait aucune allusion aux nouveau-baptisés, contrairement à ce que nous constatons dans les autres<sup>22</sup>. Cependant les idées directrices sont les mêmes dans les deux séries : nécessité de la grâce (s. 257,3 et s. 258,2), la chasteté (s. 148,2 et s. 260). Le sermon 148 s'adresse à ceux « qui ont fait vœu de chasteté et de virginité ». Il mentionne explicitement la « virgo sanctimonialis<sup>23</sup> ». Le sermon 260 de la seconde série, prononcé à l'office principal, reprend ce thème de la chasteté, mais il s'adresse selon l'indication expresse du tachygraphe aux néophytes : « de monitis baptizatorum ». Y sont exhortés à pratiquer la chasteté, soit conjugale, soit absolue, d'abord les célibataires, hommes et femmes, qui veulent se marier, ensuite les époux, finalement ceux qui ont promis une continence totale<sup>24</sup>. La différence de l'auditoire nous paraît évident. Une

21. Le texte continue : Aliquando autem homo non patitur persecutionem, et timet confusio-nem. Contingit illi convivari, verbi gratia, inter paganos, et erubescit se dici Christianum. Si expavescit convivatorem, quomodo potest contemnere persecutorem ? *Ib.*, p. 503, 3-6. Le R.P. S. Zarb a localisé les deux sermons de l'*Enarr. in Psalmum LXXXVIII* à Hippone (*Angelicum* 24, 1947, p. 271 s. 283) contre Dom de Bruyne qui a en sa faveur une indication topographique du ms. Vallic. B 38 (MA II, p. 324). Il y est question non d'un martyr (S. Cyprien) comme le veut le ms. Vallic. B 38, mais de l'anniversaire de plusieurs martyrs. Des deux sermons l'un a été prononcé le matin, l'autre l'après-midi. Si l'opinion du P. S. Zarb est fondée, on devrait penser à l'anniversaire de nos Vingt Martyrs.

22. C'est clair dans le cas des sermons 260, 353, 376, Denis VIII, Mai LXXXIX, XCIV, Guelferb. XVIII, LIII = s. 224 (cf. MA I, p. 430).

23. *Sermo* 148, 2 : quomodo irascitur Deus, quando vovetur castitas, et non exhibetur ; quando vovetur virginitas, et non exhibetur ?... Potest ergo virgini sanctimoniali nubenti, dici, quod ait Petrus de pecunia : Virginitas tua numquid non manens tibi manebat, et antequam eam voveres, in tua fuerit potestate ? Quaecumque autem hoc fecerint, voverint talia, et non reddiderint ; non se putent temporalibus mortibus corripi, sed aeterno igne damnari.

24. Castitatem servate, sive conjugalem, sive omnimodae continentiae. Quisque quod vovit reddat. Qui non habetis uxores, licet vobis ducere uxores, sed quarum mariti non vivunt Feminae quae non habent viros, licet eis nubere, sed eis viris quorum uxores non vivunt. Qui habetis uxores, nihil mali faciatis praeter uxores. Reddite quod exigitis. Fides vobis debetur, fidem debebitis. Fidem debet maritus uxori, uxor marito, ambo Deo. Quicumque continentiam

petite élite seulement assiste à la cérémonie du matin dans la chapelle des Vingt Martyrs : moniales, moines et clercs, quelques fidèles fervents, parmi lesquels probablement quelques néophytes, bien que ceux-ci ne soient pas mentionnés. D'ailleurs comment cette chapelle, à laquelle les textes ne donnent jamais le titre de basilique, aurait-elle pu contenir les foules qui se pressaient ce jour dans la grande basilique pour l'office principal<sup>25</sup> ? Cet office principal réunit par contre l'ensemble des fidèles pour la « messe » : c'est ainsi que le manuscrit 155 (133) d'Orléans complète la notice historique du sermon 260<sup>26</sup>. L'allocution était destinée en premier lieu aux néophytes. Au cours d'une longue cérémonie<sup>27</sup> l'évêque les exhortait une dernière fois à rester fidèles aux engagements contractés le jour du baptême. Il savait bien que beaucoup de ses auditeurs ne reviendraient qu'aux fêtes les plus solennelles (Cf. s. 259,4).

\*  
\* \*

La réunion matinale auprès de la Memoria des Vingt Martyrs n'est pas un cas isolé. Le jour de la Pentecôte on lisait auprès de la Memoria de saint Théogène le chapitre 11 du *Livre de Tobie* dont le verset premier rappelle la Pentecôte juive, du moins selon la version des Septante<sup>28</sup> : « Audistis mane, qui fuistis intenti, cum legeretur lectio Tobiae ad memoriam beati Theogenis, quod in die pentecostes sibi fecerit prandium ». Peu importe que ce sermon MAI CLVIII ait été prononcé pendant une réunion d'après-midi (ce qui semble bien être le cas) ou à l'office principal, il résulte du texte que cette lecture s'était faite de bon matin dans une chapelle de dimensions modestes. C'est après cette cérémonie, et dans la Basilique Majeure, que la masse des fidèles s'était réunie ce jour de la Pentecôte. Nous ignorons si cette lecture matinale fut suivie d'un sermon ; c'est possible. La *lettre* 29 nous apprend que des réunions de ce genre, même sans la présence de l'évêque, comportaient des lectures et des chants de psaumes ou d'hymnes<sup>29</sup>.

---

vovistis, reddite quod vovistis : quia non exigeretur, si non vovissetis. Quod potuit licere, non licet : non quia nuptiae damnantur, sed qui retro respicit damnatur. Cavete a fraudibus in negotiis vestris... a mendaciis et perjuriis... a verboritate et luxuria, etc.

25. *Sermo Mai XCIV, 2* : ipsarum sollemnitatis octavarum... ab omnibus per baptismum... regeneratis devotissime celebratur (MA I, p. 334, 20).

26. Cf. A. WILMART, *Journal of Theol. Studies*, 27, 1926, p. 343.

27. *Sermo Mai XCIV, 7* : vestesque nitidas... ita mutatae... Cum autem, quod hodierno die sollemniter geritur, ex istis cancellis, quibus vos a ceteris distinguebat spiritalis infantia, populo permixti fueritis, bonis inhaerete ; *Sermo 376, 2* : Revelanda sunt capita eorum... 3, miscentur hodie fidelibus infantes nostri, et tamquam de nido volant.

28. *Sermo Mai CLVIII, 2 MA I, p. 381, 23*. Cf. POSSIDIUS, *Indicul. X* 6 96, WILMART, MA II, p. 199.

29. *Epist. 29, 10-11* ; de même *De Civ. Dei*, 22, 8, p. 573, 5-9.

Si nous désirons des parallèles, ceux-ci ne manquent pas. Pour Jérusalem Ethérie nous a laissé une description détaillée des divers offices qui se célébraient tantôt dans l'Anastasis (surtout les vigiles et les « hymnes matutinales ») — prototype de la Memoria puisqu'elle abritait le tombeau du Sauveur — tantôt dans la basilique Majeure ou le martyrium, voire même dans une autre basilique<sup>30</sup>. Aux vigiles et aux offices matinaux assistaient toujours les moines, quelques clercs, l'évêque selon les circonstances ; « du peuple y vont ceux qui le peuvent<sup>31</sup> ». Cassien, de son côté, insiste sur la sanctification des premières heures de la journée<sup>32</sup>.

\*  
\* \* \*

La fête principale à la Memoria des Vingt Martyrs était, à n'en pas douter, celle de leur anniversaire, le 15 novembre<sup>33</sup>. Des nombreux sermons faits à cette occasion deux seuls nous sont restés, le sermon 325 *In natali viginti Martyrum* et le sermon 326 *In natali Martyrum*. Il est vrai que les Bénédictins hésitaient à attribuer ce dernier à nos martyrs. Cependant F. Cavallera<sup>34</sup> et Dom C. Lambot<sup>35</sup> maintiennent cette attribution tout en la justifiant chacun par d'autres arguments.

Ces sermons nous apprennent que la fête était des plus solennelles « dies sollempnissimos » (s. 325,1)<sup>36</sup>, qu'on y lisait la passion des martyrs et la liste de leurs noms. Cette liste débutait par le nom de l'évêque Fidentius, seul connu du martyrologe romain, et elle se terminait par le nom de Valeriana et Victoria. Elle comprenait aussi des enfants « pueri » et « puellae<sup>37</sup> ». Le sermon 326 répète une partie de l'interrogatoire (s. 326,2) et nous révèle (si ce n'est pas une pure amplification oratoire) que des parents, encore païens, se lamentaient sur leurs enfants qui couraient joyeusement au supplice, mais qu'ils trouvèrent plus tard la foi<sup>38</sup>. Une ressemblance frappante laisse à supposer que l'évêque pensait aux mêmes martyrs dans son sermon MAI CLVIII, prononcé à Hippone le jour de la Pentecôte<sup>39</sup>.

30. *Peregrinatio Aetheriae* par ex. 24 s. ; 27, 2 s. ; 44, 1-3.

31. *Ib.*, 44, 3.

32. Coll. 21, 26 CSEL, 13, p. 600-602.

33. Cf. *Rev. Etud. Aug.*, a.c. p. 313.

34. *Bull. de littérat. ecclés.* ; 31, 1930, p. 26 s.

35. *Analecta Bollandiana*, 62, 1949, p. 264.

36. Nous lisons le même terme dans le sermon 313, 1 pour la fête de S. Cyprien, à Carthage.

37. *Sermo* 325, 1 : Sic enim nobis sanctorum viginti Martyrum series recitata est.

38. *Sermo* 326, 1 : Illi noverant quo pergebant, et parentes increduli sine causa plangebant. Sed tunc amantes filios carnales lugebant : postea credentes in Deum dicebant (*Ps.* 29, 22).

39. Dans les deux textes (ou plutôt trois s. 325, 1 « pueris », « puellis » ; s. 326, 1) il s'agit de martyrs adultes et enfants qui ont tout abandonné. *Sermo* Mai CLVIII, 7 : ita ut saecularia illa quae nos tenebant obliviscamur, sicut obliti sunt martyres, cum irent ad passionem, et filios et uxores sunt obliti, et parentes pulverem mittentes in capita sua, et producentes ubera

L'exhortation était sans doute suivie du sacrifice eucharistique à l'autel de la Memoria. Cette oblation constituait un rite essentiel des anniversaires<sup>40</sup>. Comme le sermon 325 se termine par l'excuse « Haec Caritati vestrae pro exhortatione in hoc sancto loco sufficient ; quoniam dies parvi sunt, et adhuc nobis in majore basilica restant quae agamus cum Caritate vestra », nous avons pensé pouvoir conclure que cette année la cérémonie était suivie de l'office principal dans la Basilique Majeure, ce qui nous permet de fixer ce sermon au dimanche 408<sup>41</sup>. La raison de la brièveté de l'allocution est, cette fois, non pas la longueur de la cérémonie (s. 360), mais la saison « dies parvi<sup>42</sup> ». La lumière se fait tard le 15 novembre et la messe célébrée dans la Basilique Majeure ne pouvait être ni omise ni retardée le jour du Seigneur<sup>43</sup>.

## II

Il est plus difficile de dire en quoi consistait exactement la Memoria des Vingt Martyrs. Le terme « memoria » signifie le monument commémoratif érigé sur le tombeau. Il peut être très modeste. Il peut être aussi un véritable édifice. Ce sera alors une chapelle (même une basilique) selon l'usage répandu dans l'antiquité<sup>44</sup>. Tel semble être le sens par exemple de la *lettre* 178,3 : « Ita nec in memoriis sanctorum ista (miracles) fieri voluit » ; de la *Cité de Dieu*, XXII, 10<sup>45</sup> : « Deo quippe non ipsis (martyribus) sacrificat, quamvis in memoria sacrificat eorum ». Ce sens est plutôt rare. S. Augustin parle ailleurs, au sujet de la Memoria de S. Etienne, d'une « cella » ou d'un « orationum locus<sup>46</sup> ».

sua, cum improprio lactis, separantes se a cibo, obliti sunt omnia, nec agnoscebant suos. Cf. s. 326, 1 : Contristabantur, credo, parentes eorum, quando ad passionem abierunt ; sed illi laetabantur, et dicebant, *Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* (Ps. 121, 1). Nolite parentes, nolite plangere gaudia nostra. Si eos quos nutritis (cf. producentes ubera), non vultis in gehennam ire ; imitari debetis, non impedire etc. Martyres omnes sarcinas lucrorum saeculi hujus hic posuerunt, hic dimiserunt (ce qui rappelle l'interrogatoire du n. 2 ; les martyrs citent *Mi.* 19, 29, texte supposé également par le *Sermo* Mai cité ci-dessus). Comme il est question dans les trois textes de petits enfants, il semble bien s'agir du même groupe. — La ressemblance est d'autant plus frappante, si nous comparons par exemple le sermon 284, 2. Ici l'attitude de la mère de S. Marianus est toute différente.

40. Cf. *De Civ. Dei*, XXII, 10 ; s. 273, 7 ; s. 310, 2 ; s. 318, 1, etc.

41. A.C., p. 313 s.

42. Nous lisons de même « brevis est dies » dans le sermon 274, fin, prononcé le 22 janvier.

43. Célébraient-on deux messes ce jour ? V. MONACHINO, *La cura pastorale a Milano, Cartagine e Roma nel secolo IV*, dans *Analecta Greg.*, 1947, croit pouvoir affirmer qu'une seule était célébrée à Milan (p. 54) et à Carthage (p. 186) ; mais il avoue le manque de textes probants. Par contre, à Rome les prêtres la célébraient, le dimanche, aussi dans les basiliques titulaires et cémétériales (p. 349 s.). S. Léon le Grand (*Epist.* 9, 2), permet plusieurs messes le jour anniversaire des martyrs (*ib.*, p. 354 s.).

44. Cf. *En. in Ps.* 33, 11, 25 ; *En. in Ps.* 48, 1, 15-16.

45. Cf. aussi *C. Faust.* 20, 21.

46. *Sermo* 319, 7 et *Sermo* 318, 3.

« Memoria » désigne plus fréquemment le tombeau contenant le corps ou simplement les reliques, tombeau sur lequel on avait érigé (ou sur lequel on pouvait placer) un autel, généralement entouré de cancels. Une inscription, en mosaïque ou gravée sur une pierre, mentionnait les noms des martyrs<sup>47</sup>. Nous sommes bien renseignés sur la forme de la Memoria de S. Etienne construite à proximité de la Basilica Maior<sup>48</sup>.

Le reliquaire lui-même que l'on portait en procession, par exemple au moment de la translation, constituait et était appelé une « memoria<sup>49</sup> ». En principe une « memoria » suppose la présence du corps ou du moins d'une partie du corps. Avec le temps, par extension, nous dirions par indult, un autre souvenir matériel pouvait suffire. Ainsi la ville d'Ancône possédait une Memoria de S. Etienne avant l'invention de son corps. Comment alors expliquer son origine, demande S. Augustin à un interlocuteur fictif (s. 323,2). Nous l'ignorons, répond-il, mais on raconte qu'un marin y avait apporté une pierre extraite du coude du martyr, pierre qui avait servi à la lapidation, et le bruit courait qu'Ancône possédait même un bras du diacre. Augustin en donne une explication arbitraire : « Quia graece cubitum ἀγκῶν dicitur. » Mais elle est révélatrice : On tenait à une relique corporelle.

A Carthage, S. Cyprien eut certainement deux, probablement trois « Memoriae », l'une construite sur son tombeau (« in Mappalibus<sup>50</sup> »), l'autre au lieu de la passion (Ager Sexti) « ad mensam Cypriani<sup>51</sup> », une troisième située au bord de la mer, est mentionnée dans les *Confessions*, V, 8, 15 : « in loco... memoria Cypriani » ; mais nous ignorons son origine ou sa raison.

Nous pensons que le sixième concile de Carthage vise dans son *canon* 17 ces diverses formes de « memoriae » lorsqu'il défend leur construction ailleurs qu'à l'endroit de la sépulture du martyr ou de ses reliques ou « de l'origine d'une habitation ou passion<sup>52</sup> ».

Le terme « memoria » ne nous dit donc rien ni sur son origine ni sur sa forme.

47. On peut consulter à ce sujet F. VAN DER MEER, *Augustinus der Seelsorger*. Köln, 1953, p. 493 ss. J. P. KIRSCH - Th. KLAUSER, art. *Altar* III, dans *Reallexikon für Antike u. Christentum* I, 1950, col. 334-354.

48. Cf. *Rev. Ét. Aug.*, I, 1955, p. 324-326.

49. *De civ. Dei*, XXII, 8, p. 574, 23-29 ; 575, 6.

50. Cf. *Sermo* 311, 3-5 ; *Sermo* 313, 5 ; S. Guelferb. XXVI, 2 ; Denis XI tit. ; Denis XXII tit.

51. *Sermo* 310, 2-3 ; *Sermo* 309, 6 fin : Habentes igitur de re tanta (après la lecture et le commentaire des actes de S. Cyprien) memoriam praesentis loci ; Denis XIV tit. ; Denis XV, 1-4.

52. MANSI, III, col. 782, défense d'ériger des autels « altaria... tamquam memoriae martyrum, in quibus nullum corpus aut reliquiae martyrum conditae probantur... Et omnino nulla memoria martyrum probabiliter acceptetur, nisi ubi corpus aut aliquae reliquiae sunt, aut origo alicujus habitationis vel possessionis vel passionis fidelissima origine traditur.



\*  
\* \*

Revenons à nos textes sur les Vingt Martyrs. L'expression « ad Memoriam sanctorum » qui est donnée en tête du sermon 257 ne doit pas être rendue par « chapelle », semble-t-il ; mais elle désigne plutôt et directement le monument commémoratif, tombeau ou reliquaire ou autre souvenir qui assurait la présence bienfaisante des martyrs. D'où l'expression, au fond synonyme, du titre du sermon 148 « ad sanctos Martyres viginti ». Il n'en est pas autrement du texte de la *Cité de Dieu* XXII,8 bien que le sens de chapelle ne soit pas exclu ici<sup>53</sup>. Autour de cette « memoria » on avait sans doute édifié un véritable sanctuaire distinct de la Basilique Majeure. Le sermon 325 n. 2<sup>54</sup> ne laisse aucun doute.

Cette « memoria » était-elle érigée sur les tombeaux des martyrs ou simplement sur un reliquaire ? Dans le premier cas le nombre de vingt martyrs pourrait faire une difficulté, du moins si l'on voulait admettre des tombes isolées. Il y avait certainement un autel sur lequel on célébrait le sacrifice au moins le jour anniversaire<sup>55</sup>. Comme il s'agit de martyrs locaux et d'une Memoria ancienne, on admettrait volontiers un autel fixe s'élevant sur les tombeaux mêmes. Mais nous n'en savons rien.

Cependant le sermon 326 *In natali Martyrum* contient une indication précieuse. Nous y lisons au n. 1 : « Martyres (il s'agit des Vingt selon le contexte) omnes sarcinas lucorum saeculi hujus hic posuerunt, hic dimiserunt ». C'est, à notre avis, une allusion au lieu de la passion. La Memoria dans laquelle l'évêque parle le jour de l'anniversaire, a été érigée sur l'emplacement du martyre. L'insistance sur le « hic » rendue très claire par sa répétition, semble interdire toute autre interprétation<sup>56</sup>. Qui en douterait peut comparer notre texte avec le sermon *Denis* XV prononcé à la fête de S. Cyprien sur le lieu de sa passion à l'Ager Sexti : « Quando in isto loco beatissimus martyr sacrum sanguinem fudit, nescio utrum

53. p. 574, 7 : Florentius... ad viginti martyres, quorum memoria est apud nos celeberrima, clara voce ut vestiretur oravit. *Ib.*, p. 581, 14.

54. *Sermo* 325, 2 : Haec... in hoc sancto loco sufficient... adhuc nobis in majore basilica restant quae agamus cum caritate vestra.

55. *De civ. Dei*, XXII, 10, p. 583 s. ; *Sermo* 318, 1 l'autel de la Memoria de S. Etienne ; *Sermo* 310, 2 la Memoria de S. Cyprien à Carthage, etc.

56. « Hic » placé à côté de « hujus saeculi » ne peut signifier « en ce monde ». Ce serait une tautologie inutile et fastidieuse. On pourrait être tenté de rapporter « omnes » à « Martyres » ; mais c'est contraire au contexte qui ne parle que des Vingt Martyrs. « Omnes sarcinas » rappelle le renoncement total des Vingt : *viam quae ducit ad vitam, expediti sicut boni milites cucurrerunt ; sicut scriptum est Tamquam nihil habentes, et omnia possidentes* (2 Cor. 6). Au juge demandant pourquoi ils refusent de sacrifier, ils répondent : *Quia Magister caelestis in Evangelio nobis dicit, Qui reliquerit patrem et matrem et uxorem et filios, et omnia quae possidet etc.* (*Mt.* 19, 29.) Ce contexte exige la traduction. « Les (Vingt) Martyrs ont déposé ici, ont laissé ici tous les fardeaux des lucres de ce monde. » Cf. le sermon *Mai* CLVIII, 7 cité note 39.

tanta *hic* fuerit turba furentium, quanta nunc est multitudo laudantium ». Il répète la phrase, se réjouissant de la nombreuse assistance (n. 1). Et vers la fin de son allocution (n. 4) : « Quam multi ex ipsis persecutoribus, qui viderunt beatissimum Cyprianum fundentem sanguinem, genua flectentem, cervicem percussori praebentem (allusion aux actes qui venaient d'être lus comme dans le cas des Vingt Martyrs), *hic* viderunt, *hic* spectaverunt, *hic* de tanto spectaculo exultaverunt, *hic*, *hic* morienti insultaverunt... de illis, qui tunc huic loco affuerunt, qui percussus in isto loco sanctum Cyprianum viderunt<sup>57</sup>... » Il est donc permis de se demander si la Memoria avait été construite sur les tombeaux mêmes. Mais nous pouvons supposer que les Vingt Martyrs ont été inhumés, si ce n'est sur l'emplacement de leur exécution, du moins dans le voisinage. Tel fut le cas de S. Cyprien à Carthage, de S. Pierre au Vatican. On peut en trouver une confirmation dans le fait qu'ils n'étaient vénérés que dans une seule Memoria.

\*  
\* \*

Nous abordons ainsi le problème délicat du lieu de la Memoria des Vingt Martyrs. Dom C. Lambot termine l'article, cité au début de ce travail, par la remarque suivante sur l'emplacement de la Memoria des Vingt : « L'usage d'y tenir une réunion des fidèles le jour octave de Pâques, réunion qui n'avait pas de relation particulière avec le culte des Vingt Martyrs, donne à penser qu'elle s'élevait tout à proximité de la Basilique Majeure, et il convient d'interpréter en ce sens la finale du sermon 325, prononcée dans la même Memoria un 15 novembre, jour anniversaire des Vingt Martyrs (*suit le texte*). Commencée dans la chapelle, la cérémonie s'achevait dans la basilique. On a l'impression que les fidèles pouvaient passer de l'une dans l'autre sans être obligés de sortir de l'enceinte du grand édifice<sup>58</sup> ». Et, comme la cérémonie du dimanche de l'octave de Pâques était centrée sur les néophytes, le savant et distingué Bénédictin se croit fondé de chercher la Memoria des Vingt Martyrs dans le voisinage immédiat du Baptistère, c'est-à-dire, comme il l'insinue, dans la chapelle absidée au nord-ouest du Baptistère que M. E. Marec avait cru pouvoir identifier d'abord avec la Memoria de S. Etienne, ensuite avec le Consi-natorium.

Le raisonnement limpide de Dom Cambot ne manque pas de force persuasive. La date des monuments ne s'y oppose pas. M. E. Marec montrera que les mosaïques, soit de la chapelle absidée soit de la salle en avant du Baptistère, appartiennent à la toute première époque, celle qui

57. S. Augustin s'exprime autrement en dehors de Carthage, *Sermo* 310.

58. A.c. p. 239.

précède la construction de la grande basilique<sup>59</sup>. On peut même se demander, si la chapelle absidée n'est pas antérieure au baptistère coïncé entre les murs (à l'angle extérieur) des deux salles de sorte qu'on n'avait pu lui donner une forme en harmonie avec sa destination et digne d'elle. Il incombe à l'archéologue de vérifier cette hypothèse, d'examiner surtout et à nouveau, si la chapelle absidée a conservé des vestiges de la Memoria supposée, tels l'emplacement d'une tombe d'un reliquaire, d'un autel, etc.

\*  
\* \*

Qu'il nous soit permis de faire en attendant, un rapprochement entre la nouvelle proposition et nos résultats.

L'argument principal, à savoir « l'usage de tenir dans la chapelle des Vingt Martyrs une réunion des fidèles le jour octave de Pâques, réunion qui n'avait pas de relation particulière avec le culte des Vingt Martyrs » est infirmé par la réunion qui avait lieu le matin de Pentecôte dans la Memoria de S. Théogène (s. Mai CLVIII, 2) dont la fête tombait le 26 janvier. Ici non plus on ne constate pas de relation particulière entre la réunion et le culte de S. Théogène. Il faudrait également, selon l'argument de Dom C. Lambot, conclure au voisinage immédiat de la Memoria de S. Théogène d'avec la Basilique Majeure.

Le rapprochement avec le Baptistère lui non plus ne semble suffisamment assuré. En effet, comme nous croyons l'avoir établi ci-dessus, les sermons prononcés par Augustin dans la chapelle des Martyrs ne s'adressaient pas aux néophytes, tandis que les allocutions faites dans la Basilique Majeure avaient précisément comme sujet le baptême et ses obligations. Il reste sans doute la coïncidence avec le jour octave de Pâques. Et si, à Hippone, le baptême était solennellement administré à la Pentecôte comme au temps de Tertullien (*de bapt.* 19,2) en Afrique, la coïncidence jouerait également pour la Memoria de S. Théogène. Mais ce ne fut pas le cas<sup>60</sup>, semble-t-il, et la coïncidence ne trancherait pas la question de l'emplacement de la Memoria.

L'avertissement du sermon 325,2 pourrait aussi bien être interprète dans le sens opposé, c'est-à-dire dans le sens d'une certaine distance entre la Memoria et la Basilique Majeure, distance qui obligerait l'évêque d'abrèger son sermon. Concédonz que les dimensions de la chapelle absidée suffiraient à la rigueur à la célébration de l'anniversaire bien que celui-ci fût une des fêtes les plus solennelles. L'autel aurait été placé comme de coutume en avant de l'abside. Une salle de quatre mètres sur

59. On peut consulter le plan publié dans *Augustinus Magister*, vol. I, p. 16-17, également dans E. MAREC, *Hippone la Royale*, Alger, 1954, p. 123.

60. Le sermon CCLXXII semble être classé à tort parmi les sermons de la Pentecôte.

neuf mètres aurait pu contenir environ cent personnes, même plus si l'on suppose que les salles attenantes étaient aussi occupées.

Ce qui, à notre avis, est décisif, c'est l'indication topographique du sermon 326 mentionnée ci-dessus, à condition toujours que ce sermon se rapporte à nos Martyrs. Il semble en effet invraisemblable, pour ne pas dire impossible, que les Vingt Martyrs aient été massacrés sur l'emplacement restreint de la chapelle en question, à l'intérieur de la ville, au bord d'une rue fréquentée, à proximité de villas luxueuses et d'établissements industriels qui y existaient dès avant le IV<sup>e</sup> siècle.

L'identification de la chapelle absidée, proposée par M. E. MAREC<sup>61</sup>, a pour elle la disposition des trois salles, à savoir de celle qui précède le Baptistère (le « proaulion »), du baptistère et du Consignatorium avec son abside destinée à l'évêque siégeant dans une chaire pour administrer la confirmation. Ces trois salles communiquent entre elles par des entrées bien marquées selon une disposition conforme aux exigences liturgiques. Ou devons-nous supposer la construction d'une « memoria » à l'intérieur d'un Consignatorium, mieux, l'utilisation postérieure et simultanée d'une Memoria pour l'administration de la Confirmation ? Cette solution paraît étrange. Comme peu de Consignatoria sont connus à l'époque qui nous occupe<sup>62</sup>, l'exemple d'Hippone serait des plus précieux, d'autant plus précieux qu'il s'agit de celui de saint Augustin. Mais le moment n'est pas encore venu de porter un jugement définitif sur l'ensemble des fouilles.

Remercions Dom C. Lambot d'avoir stimulé la sagacité des archéologues et d'avoir attiré leur attention sur le fait du voisinage de la Memoria Viginti Martyrum et de la Basilica Maior<sup>63</sup>.

Othmar PERLER,

Fribourg (Suisse).

61. *Augustinus Magister*, vol. I, p. 9 : « probablement le consignatorium ».

62. Cf. l'article *Consignatorium* de F. SUHLING et sa bibliographie dans *Reallexikon für Antike u. Christentum*, vol. 3, col. 303-306.

63. Selon M. E. MAREC la Memoria Viginti Martyrum pourrait être une chapelle dont on a trouvé, au milieu d'un ancien cimetière, d'importants vestiges en 1925 dans le secteur suburbain actuellement occupé par les usines Borgeaud. C'est à proximité de l'ancien rivage. Cf. son rapport dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n. 36, 1927, p. 25 s. Dans la *Cité de Dieu*, Augustin mentionne une « memoria martyrum (non pas « martyris » comme lisent les Bénédictins), quae in suburbano eius (Eleusini) est » (XXII, 8, p. 577, 4-5). E. HOFFMANN, dans son édition (CSEL 40, p. 607, 16 et p. 717 index) a identifié cette Memoria avec celle des Vingt. Nous ne voudrions pas exclure cette possibilité. Car Augustin dit au sujet de la Memoria des Vingt Martyrs qu'elle est « apud nos celeberrima ». Le tachygraphe du sermon 257 s'est également contenté de l'expression abrégée, sans doute courante « ad Memoriam Sanctorum ».